

Arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BPE2R_2024_06_20_31 relatif à la liste des candidats admissibles au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 pour le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI SUD EST)

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2024 portant ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 pour le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI SUD-EST) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2024 relatif à la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 pour le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI SUD-EST)

Vu le message ministériel du 14 février 2024 portant autorisation de recrutement pour le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-mer dans le cadre du plan de charge initial 2024 ;

Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les membres des commissions de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2024 se sont réunis le 19 juin 2024 afin de pré-sélectionner les candidats qui seront auditionnés.

Article 2 : La liste des candidats pré-sélectionnés pour les douze postes proposés au recrutement sans concours figure ci-dessous (par ordre alphabétique) :

- Pour les 3 postes de gestionnaires des dépenses et des recettes au CSP CHORUS (DAGF)
 1. AHMETI nom d'usage LAMARD Denada
 2. BALDACCHINO Anaïs
 3. BRAVO MENESES Mariana
 4. CARDONA Christelle
 5. CHAIX Fanny
 6. DELESPAUX Marine
 7. DESBOS Corinne
 8. GUERRA nom d'usage GUERRA-LEDUC Delphine
 9. GUIOVANA Karen
 10. NKOJI Doris
 11. OUANDJELI Sabrina
 12. PAUL Roselande
 13. SOLAN Anaëlle
 14. TALEB Anissa
 15. TOUKAL Delina
 16. ZERREL Déborah

- Pour le poste de mandataire suppléant de la régie (DAGF)
 1. CHAIX Fanny
 2. CHANTEREAU Stéphanie
 3. PATRICK Logane

- Pour les 2 postes de gestionnaire de paie (DRH)
 1. AMRAOUI Sabrina
 2. DEMONFAUCON Elisabeth
 3. FARAH nom d'usage MEZIANE Sonia
 4. GAL Aurore
 5. HASHIMI Nabi
 6. RAMIANDRISOA Elie
 7. ZAKI Naima

- Pour le poste de gestionnaire des concours et examens professionnels au bureau zonal du recrutement (DRH)
 1. CANDAN Alev
 2. CHILINI nom d'usage RAMBAUD Séverine
 3. DESMEDT Yann
 4. GARENQ Séverine
 5. LA PIETRA Stéphanie
 6. MULLER Mélanie
 7. MURASOVA nom d'usage BALAKARI Iana

- Pour le poste de gestionnaire médico-administratif au bureau des affaires sociales (DRH)
 1. AHMETI nom d'usage LAMARD Denada
 2. AMRAOUI Sabrina
 3. BERNABE nom d'usage DUPONT Stéphanie
 4. FARAH nom d'usage MEZIANE Sonia
 5. MURASOVA nom d'usage BALAKARI Iana
 6. NKOJI Doris
 7. VI TONG Nelly

- Pour le poste de gestionnaire au bureau de la réserve opérationnelle de la Police nationale (DRH)
 1. GILLIET-PRADON Lucas
 2. HALATRE Laurie
 3. KAMAL BOUCHRA Christina
 4. VILLENEUVE Alexandre

- Pour le poste de gestionnaire administratif à la section d'appui interministérielle et secrétariat au bureau de la stratégie et de la prospective immobilière (DI)
 1. CHANTEREAU Stéphanie
 2. LALAMI Anaïs
 3. MURASOVA nom d'usage Iana
 4. PAUL Roselande
 5. SADOUKI nom d'usage ROKANOUDAS Linda
 6. SAOUCI Mina
 7. VI TONG Nelly
 8. ZEROUK nom d'usage ZAHY Mériem
 9. ZERREL Déborah

- Pour le poste de gestionnaire administratif du parc automobile au bureau zonal des moyens mobiles (DEL)
 1. ASSOGBA Axelle
 2. CHANTEREAU Stéphanie
 3. DESMEDT Yann
 4. GUILMAN Florine
 5. HASMIMI Nabi
 6. HEDOU Constance
 7. LA PIETRA Stéphanie
 8. TOUATI Aouatef

- Pour le poste de gestionnaire administratif ROPN au bureau des moyens logistiques (DEL)
 1. DOS SANTOS nom d'usage ALLIROL Elisabeth
 2. HEDOU Constance
 3. MAHENDRIAN Sothiya
 4. MULLER Mélanie
 5. RAVELOARISOA Harinavalona
 6. SAOUCI nom d'usage CHAVAND Saïda

Article 3 : Les entretiens de recrutement des candidats dont le dossier a été sélectionné par la commission de sélection auront lieu à partir de la semaine 28.

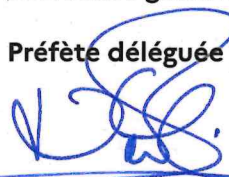
Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, et les autorités compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 20/06/2024

La préfète,

Secrétaire générale,

Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Vanina NICOLI

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).